



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2016

Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 538-2014

Lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 555-2016, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 538-2014.

Ledit règlement 555-2016 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux mille seize.

Secrétaire-trésorier et directeur général
M^e Richard B. Morasse, MBA